# Politique d'inscription et de remboursement

Centre aquatique et récréatif de la Haute-Beauce



## **COURS DE NATATION**

#### UTILISATION

Le service des loisirs se réserve le droit de modifier l'horaire, le lieu des activités ou de reclasser un participant. Il n'est pas tenu de remettre une activité ou un cours annulé pour des raisons indépendantes de sa volonté. Il pourrait annuler un ou plusieurs groupes ou activités advenant un manque de participants ou de ressources nécessaires ou à la suite de tout autre événement fortuit. Les personnes inscrites seront alors contactées par téléphone.

#### **INSCRIPTIONS SUR PLACE**

Les inscriptions sur place ont priorité sur les inscriptions téléphoniques et en ligne, qui se font ultérieurement.

Seulement trois (3) inscriptions par personne responsable sont autorisées, sauf s'il s'agit d'enfants d'une même famille.

Il est fortement recommandé d'avoir en main le carnet de progression de la personne inscrite pour procéder à l'inscription dans le niveau adéquat; en l'absence du carnet, une évaluation pourra être faite sur place.

# **PAIEMENT**

Le paiement doit se faire au complet en argent comptant ou avec un chèque à l'ordre du CARH-B. Il est également possible de payer la moitié du coût de l'inscription lors de l'inscription sur place et le solde avec un chèque en date du 5è cours.

Un rabais de 20,00\$ s'applique au 3è enfant (et aux suivants) d'une même famille.

# **REMBOURSEMENT**

#### COMPLET DANS LES CAS SUIVANTS

C'est le service des loisirs qui annule l'activité.

L'activité est déplacée et le nouvel horaire ne convient pas à la personne inscrite. La personne inscrite avise plus de deux (2) jours avant le début de l'activité.

#### PARTIEL

Une somme proportionnelle aux cours déjà dispensés sera retenue s'il y a abandon pour une raison médicale<sup>1</sup> ou si la personne avise le service des loisirs moins de deux (2) jours avant le début de l'activité.

## **AUCUN REMBOURSEMENT**

Si 25% de la totalité de la session a été dispensé.

Si la personne inscrite ne se présente pas pour toute autre raison que celles citées précédemment.

Toute demande d'annulation, de changement ou autre doit être transmise à la municipalité de Saint-Évariste-de-Forsyth ou à Estelle Veilleux au 418 459-6488.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Une preuve médicale pourrait être exigée.